



# INFO FLASH



Février 2024



## Mairie de Saint Bazille de Montmel

04 67 86 93 21 [mairie@saintbazilledemontmel.fr](mailto:mairie@saintbazilledemontmel.fr) [www.saintbazilledemontmel.fr](http://www.saintbazilledemontmel.fr)

### Secrétariat de mairie

Les horaires d'ouverture sont le lundi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Les permanences téléphoniques sont en place du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Pour des demandes non-urgentes, merci de privilégier le contact par mail.

### Recensement citoyen

Tout français/française doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie dès 16 ans, muni/e d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

### Election européenne

Le scrutin aura lieu le 9 juin 2024.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Renseignez-vous sur votre situation électorale ou inscrivez-vous en ligne sur le site : [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Création d'une commission ouverte « Transition Écologique »

Le conseil municipal lance une commission ouverte à tous les habitants et dédiée au thème de la Transition Écologique. Pour plus d'informations, consultez le feuillet "Éco-flash".



### Distribution du courrier

Afin de faciliter la tournée des facteurs, des livreurs, mais aussi des agents communaux qui rencontrent des difficultés dans la distribution de courriers, merci de bien vouloir indiquer sur votre boîte à lettres votre **numéro** ainsi que votre **nom**.



### Dépôt de dossiers d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2024, le service instructeur de la CCGPSL passe l'instruction des dossiers d'urbanisme en **dématérialisation totale**.

Permis de construire, déclaration préalable ou encore certificat d'urbanisme, vous pouvez désormais les déposer en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Retrouvez toutes les informations pour vous aider dans vos démarches d'urbanisme, ainsi que l'accès au site de dépôt sur le site Internet de la Mairie, rubrique Urbanisme.



## Inscription à l'école

Vous êtes nouveaux arrivants sur Saint Bauzille ou votre enfant est en âge d'entrer à l'école ?

Pensez à l'inscription scolaire ; celle-ci se fait en deux temps :

- Inscription administrative : se fait en mairie sur présentation du formulaire de pré-inscription (disponible sur le site Internet de la mairie) complété et accompagné d'un justificatif de résidence sur la commune et du livret de famille. En retour de ce document à la mairie, vous recevrez un certificat de pré-inscription.

- Admission à l'école : se fait après l'inscription en mairie.

Une fois le certificat établi par la Mairie, vous pourrez prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école. Liste des pièces à fournir sur le site Internet de la Mairie.



## Accueil des nouveaux arrivants

Vous êtes venus vous installer sur la commune de Saint Bauzille de Montmel en 2023 ou 2024 ? Ou un nouveau-né vient d'agrandir votre famille ?

Vous êtes cordialement invités à l'apéritif des nouveaux arrivants qui se tiendra dans la salle du Chai du Domaine, **jeudi 7 mars à 19h**.

L'équipe municipale ainsi que des membres des différentes associations et des viticulteurs du village

seront là pour vous souhaiter la bienvenue.

Afin de préparer au mieux cet événement, il est demandé aux personnes souhaitant participer à ce moment convivial de se faire connaître auprès du secrétariat.

## Repas des aînés

Chers aînés nés en 1958 ou avant, Madame le Maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux, vous invitent à partager un moment convivial samedi 16 mars à 12h au Chai du Domaine.

Votre invitation a été déposée dans votre boîte aux lettres fin janvier. Merci de confirmer votre présence avant le 6 mars par retour du formulaire en mairie.

**À noter :** si vous n'avez pas reçu votre invitation, et que vous êtes éligible à ce repas, faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie.



## Obligation légale de débroussaillage (OLD)

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne.

Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui pourraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine communal, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres des bois et forêts, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine U (UA, UD, etc.) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur ;
- La totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement ;



L'obligation légale de débroussaillage est étendue à 100 mètres pour :

- Les constructions isolées (arrêté municipal n°2017-014 du 30/01/2017)
- Les zones Puech/Rouquiolles/Combettes (arrêté municipal n°2016-032 du 28/06/2016)
- Les Campets à Madonnes (arrêté municipal n°2017-097 du 22/12/2017)

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé sur les terrains dont vous avez la charge. Un contrôle visuel sera effectué courant avril.

Afin de vous aider dans cette démarche, le **broyeur de déchets verts** se trouvera près de la station d'épuration (derrière les terrains de tennis) les 15 et 16 mars, ainsi que les 19 et 20 avril, de 9h à 12h et de 14h à 16h. N'hésitez pas à l'utiliser afin de valoriser vos déchets verts.

Attention : aucune herbe coupée ne sera acceptée. Merci de votre compréhension.



## Jour de la Terre

En l'honneur du Jour de la Terre, nous vous proposons deux journées dédiées à la récolte de vos déchets, **les 19 et 20 avril**.

En plus de vos déchets verts à broyer, vous pourrez déposer auprès des agents de la CCGPSL vos déchets et produits dangereux (peinture, produits chimiques, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, piles/batteries, ampoules/néons). La déchetterie mobile sera également présente afin d'y déposer vos ferrailles, encombrants, etc.

Deux jours pour vider votre garage, et ce de manière responsable. À vous de jouer !

## Du côté des associations...

Le **loto de l'APE** est reporté au dimanche 3 mars à partir de 15h au Chai du Domaine.  
Nous espérons vous y retrouver nombreux !

L'Association AGIR organise une **réunion d'information** le 09 Mars prochain à partir de 10h30, au Domaine de Favas, pour vous présenter le projet citoyen de production d'énergie photovoltaïque qu'elle lance à Favas, en collaboration avec la coopérative citoyenne Watt-Pic. Grâce à l'épargne citoyenne, ce projet pourra voir le jour, au bénéfice de tous pour la transition énergétique.



L'APE tiendra son traditionnel **carnaval** le samedi 23 mars après-midi au Domaine.

Au programme : animations pour enfants, musique et bonne humeur pour une journée festive !

Thème de l'année : les jeux vidéo. Mario, Luigi, Princesse Peach ou Zelda... à vous de choisir !

Juste après le carnaval, venez fêter la **Saint Patrick** avec le Foyer Rural dès 19h au Chai.

On vous a préparé une soirée de folie : concert Live du groupe SONOTOWN - Soul & Rythm' Blues Band, bière à la pression, Fish&Chips (sur réservation), animation pour les enfants (sous la responsabilité des parents). Plus d'infos sur le site web du Foyer Rural : [www.frsaintbauzille.fr](http://www.frsaintbauzille.fr)

La **chorale Les Garrigues** vous invite à un concert de printemps le samedi 23 mars en l'église à 20h30 avec la chorale El Eco de Pignan. Une partie du programme sera accompagnée par l'ensemble à cordes Vitapassion (8 instrumentistes). On entendra aussi des chants populaires traditionnels catalans, occitans, ...  
Entrée : libre participation.



## Les dates festives à retenir sur la commune

Samedi 24 février : Matinée autour du compostage, au composteur collectif

Jeudi 7 mars : Accueil des nouveaux arrivants

Dimanche 3 mars : Loto de l'APE

Vendredi 15 mars : Soirée Jeux, par la médiathèque

Samedi 16 mars : Repas des aînés

Samedi 23 mars : Carnaval de l'APE et soirée de la Saint Patrick du Foyer Rural

Concert de la Chorale Les Garrigues en l'église à 20h30

Vendredi 19 et samedi 20 avril : Jour de la Terre (déchetterie mobile, broyage déchets verts et récolte de produits nocifs)

Samedi 25 mai : Journée Nature

Du 21 au 22 juin : Fête au Village, organisée par les associations et la Mairie